Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212902043-20251210-10122025004-DE

Nombre de membres afférents au CM : 19
en exercice : 19
ayant pris part à la délibération : ~~17~~ + 1 pouvoir
Date de convocation : 25/11/2025

Mairie de Plounéventer
Rue de la mairie
29400 PLOUNEVENTER
Tel : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER

Séance du dix décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire

Présents : Patrick EMZIVAT, Marie-France POULIQUEN, Romain RIOU, Christelle PAUGAM, Olivier GEFFROY, Annie THOMAS, Marie-Hélène QUEGUINER, Pascale SIMON, Claudie CANN, Philippe GOURIOU, Béatrice MENEZ, Mickaël BEAUGENDRE, Karine LE DUC, Yann PINVIDIC, Maryline MENES, ~~Christelle VERN,~~ Véronique SEACH

Absent excusé : Cédric DENIEL, pouvoir à Romain RIOU
Christelle VERN

Secrétaire de séance : Béatrice MENEZ

Délibération 10122025 004 : convention de gestion d'ouvrage d'art pont RN12 Prat Ledan

Le maire présente la question :

Il est proposé une convention entre l'Etat, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, représenté par le Directeur interdépartemental des routes Ouest et la commune pour fixer les devoirs des deux parties en ce qui concerne l'entretien du pont situé au-dessus de la RN12 au lieu-dit Prat Ledan.

La commune est propriétaire de l'ouvrage. Cependant, une partie du coût financier de l'inspection et de l'entretien du pont peut être prise en charge par l'Etat.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212902043-20251210-10122025004-DE

Le conseil municipal, ayant délibéré

- Autorise le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

VOTE :
...18. pour
.....0. contre
.....0. abstentions

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN

La secrétaire de séance,
Béatrice MENEZ

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 11/12/2025
Transmission contrôle légalité 11/12/25